

Pacte PME International

« *Mobiliser les grandes entreprises pour donner aux PME des moyens que leur taille ne leur offre pas* »

I. Préambule

La taille des PME françaises constitue leur principale faiblesse et, par là même, la faiblesse de l'économie française.

Les grandes entreprises françaises, qui sont la force de notre économie, ont un intérêt objectif à contribuer à faire grandir nos PME et ainsi renforcer le tissu économique national. Elles ont la possibilité de compenser, par des opérations de portage, cette insuffisance de taille et d'expérience des PME.

Le Pacte PME International incarne la mobilisation des grandes entreprises françaises au service des PME afin de leur donner, par le biais du portage, les moyens que leur taille ne leur permet pas.

II. Engagements des entreprises

Un principe

Les grands groupes signataires du Pacte PME International s'engagent à contribuer au développement à l'international des PME françaises en menant des actions concrètes de portage.

Un objectif

Les grands groupes engagés dans le portage se mobilisent pour favoriser l'implantation des PME afin de contribuer ainsi à augmenter le chiffre d'affaires réalisé par les PME françaises à l'international, dans le respect des stratégies retenues par chaque groupe, de ses spécificités, de ses moyens et dans celui de l'indépendance des PME portées.

Cinq engagements

Les entreprises signataires du Pacte PME International s'engagent à :

1. Faire leurs meilleurs efforts pour faciliter le développement sur les marchés étrangers des PME qu'ils auront choisies.
2. Identifier dans l'entreprise le responsable chargé en France du portage des PME à l'international, ainsi que les relais locaux au sein des filiales à l'étranger.
3. Assurer la valorisation de ces responsables afin qu'ils soient personnellement motivés au succès du Pacte PME International.
4. Mettre en place des indicateurs de mesure des résultats de leurs actions de portage.
5. Donner toute transparence à ces indicateurs, qui seront en particulier publiés dans le rapport d'activité annuel du Pacte PME International.

III. Mobilisation du Comité Richelieu et des partenaires du commerce extérieur

Le pilotage du Pacte PME International est assuré par le Comité Richelieu qui en assume la responsabilité. Il agit en tant que représentant des PME et utilise en particulier l'expérience qu'il a développée depuis 2005 dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte PME, avec le soutien d'OSEO. UBIFRANCE, la COFACE, OSEO, l'ACFCI et le CNCCEF prennent l'engagement de contribuer aux actions de portage qui seront mises en œuvre par les grandes entreprises signataires du Pacte PME International en apportant un soutien renforcé aux PME qui en bénéficieront. Un Conseil de Surveillance regroupera les représentants des intervenants à ce Pacte. Il sera présidé par un dirigeant d'une grande entreprise signataire du Pacte.

Signé à :

le :

en 2 exemplaires originaux

Signature :

Nom et qualité du signataire :

Nom de l'entreprise :